



## ***Projet***

### ***Intimidateur en encadrement***

(Projet novateur en prévention tertiaire)

*POSTE DE QUARTIER 31*

*MIS EN PLACE À L'ÉCOLE  
SECONDAIRE LUCIEN-PAGÉ*

Préparé et rédigé par

Christine Cayouette  
Agent sociocommunautaire  
Poste de quartier 31

Le 25 août 2011

## INTRODUCTION

Le phénomène de l'intimidation à l'intérieur des établissements scolaires est une problématique bien existante. On parle d'intimidation lorsqu'un élève est victime d'une **exposition répétitive** à des actions négatives de la part d'un ou de plusieurs élèves. C'est infliger **intentionnellement** un malaise à un élève, que ce soit de manière physique, verbale ou psychologique (frapper, pousser, menacer, injurier, crier des noms, faire des gestes déplaisants ou exclure d'un groupe). On considère qu'il s'agit d'intimidation uniquement dans le cas où il existe un **déséquilibre dans le rapport de force** entre les deux individus : l'élève exposé aux actions négatives a de la difficulté à se défendre et est démuni face à l'élève qui le menace.<sup>1</sup> Le phénomène de l'intimidation implique aujourd'hui l'utilisation de moyens informatiques et électroniques (messagerie instantanée, réseaux sociaux, « textos », courriels, etc.). L'intimidation est un comportement appris, qu'il est possible de changer avec de l'aide.

Les agents sociocommunautaires des postes de quartier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sont de plus en plus sollicités à intervenir dans ces dossiers. Les nombreux cas rapportés par les médias, les professeurs et les intervenants œuvrant auprès des jeunes publicisent le phénomène. Jusqu'à présent, plusieurs programmes d'intervention auprès des victimes et de sensibilisation auprès des étudiants ont été élaborés, tant au niveau primaire que secondaire. Toutefois, peu d'outils d'intervention en prévention existent pour les intimidateurs. Les moyens habituels d'intervention auprès de ces jeunes (réprimandes) donnent peu de résultats à long terme puisque les intervenants nous rapportent la répétition des gestes d'intimidation malgré leur intervention.

Après réflexion, force a été de constater la nécessité de créer un programme d'encadrement et de suivi bien établi, clair et connu de tous les intervenants scolaires touchés par le phénomène. L'objectif est de mettre en place une solution à long terme à un problème qui touche plusieurs personnes (victimes, témoins, suspects, parents, professeurs, psycho-éducateurs, milieu scolaire, corps policiers).

---

<sup>1</sup> *L'intimidation par les pairs en contexte scolaire*, Caroline Lepage, étudiante Université du Québec à Montréal

Le présent document constitue une présentation du projet *Intimidateur en encadrement* mis en place à l'École secondaire Lucien-Pagé; les intervenants qui y travaillent ont explicitement manifesté leurs besoins de moyens pour intervenir adéquatement et efficacement.

Il s'agit donc d'un projet adapté à une demande de notre communauté, de notre environnement, qui s'intègre aussi dans le Plan d'action triennal 2008-2011 du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!* De plus, il répond aux objectifs du Cadre de référence sur la présence policière dans les établissements d'enseignement du Ministère de la sécurité publique.

## SITUATION

Le projet **Intimidateur en encadrement** a vu le jour pour donner suite à une demande de ressources présentée par M<sup>me</sup> Isabelle Lafleur, éducatrice spécialisée du secteur des sourds à l'École secondaire Lucien-Pagé. Madame Lafleur était confrontée à des problématiques de gestes d'intimidation à répétition, et ce, malgré une intervention de premier niveau de la part de l'école et/ou des policiers. Le besoin de créer un modèle d'intervention plus efficace et mieux adapté en encadrement et suivi des jeunes intimidateurs se faisait pressant.

Après de nombreuses recherches et vérifications, nous avons constaté que la majorité des projets et des programmes avaient pour cible les victimes d'intimidation, ce qui en soit est excellent afin d'inciter les jeunes à dénoncer et à mettre fin à leur situation d'intimidation. D'autres programmes portent sur la conscientisation des jeunes relativement aux impacts majeurs de l'intimidation pour une victime, mais aucun ne comble le besoin d'avoir une méthode et des outils pour offrir des moyens à l'intimidateur de prendre conscience de sa façon de régler des situations conflictuelles et surtout d'amener les intervenants l'entourant à l'aider à découvrir comment il peut modifier cette façon de faire.

Le projet vise à boucler la boucle en offrant non seulement un outil de prévention auprès des victimes, mais surtout un réel suivi ainsi qu'un programme de sensibilisation des impacts auprès des intimidateurs. Ainsi, ce projet en est un de prévention tertiaire puisqu'il vise directement les jeunes intimidateurs en leur offrant entre autres un programme de réhabilitation afin de corriger leur comportement. Il sollicite donc l'apport de toutes les personnes concernées par le phénomène de l'intimidation :

1. le jeune intimidateur et ses parents
2. la victime et ses parents
3. une intervenante de milieu de l'école
4. un policier sociocommunautaire
5. un(e) psychologue ou psycho-éducateur(trice) de l'école
6. la direction de l'école
7. le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)
8. le Comité de vigie Jeunesse

9. un agent enquêteur jeunesse
10. le conseil-étudiants de l'école
11. la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec

- **Objectif général**

L'objectif du projet vise à offrir aux membres du personnel scolaire une stratégie de prévention et d'intervention claire, structurée, connue et globale relativement au phénomène de l'intimidation, plus particulièrement face à l'intimidateur. C'est un projet qui nécessite l'implication de toutes les personnes touchées par le phénomène, et qui s'oriente sur une intervention à court terme, mais reliée à des buts à long terme.

- **Objectifs spécifiques**

Le projet poursuit aussi plusieurs autres objectifs. Parmi ceux-ci, on retrouve celui d'aider l'intimidateur à comprendre ce qui l'a amené à poser des gestes d'intimidation et à constater qu'une équipe est disponible pour améliorer sa situation. S'ajoute à cela le fait de lui faire prendre conscience des conséquences au niveau légal de ses gestes d'intimidation, ainsi qu'à ses parents.

En ce qui a trait à la victime, le but est de lui permettre de se sentir en sécurité et soutenue par l'école et ses parents lorsqu'une situation d'intimidation survient. L'intervenante à l'école verra, quant à elle, à l'encadrement de la victime en lui proposant des stratégies afin de surmonter et mieux maîtriser la situation. D'ailleurs, l'implication du CAVAC est un élément important dans ce suivi.

L'engagement des parents est primordial dans le cadre de ce projet. Ils ont aussi besoin d'informations et de conseils pour aider leur jeune (intimidateur et victime) à assimiler les techniques de prévention de la violence. C'est d'ailleurs le but des pochettes<sup>2</sup> qui leur sont remises et qui contiennent de nombreux documents de références.

Au niveau des enseignants, l'objectif est de les sensibiliser sur l'importance de leur rôle dans le traitement d'une situation d'intimidation. Pour ce faire, une

---

<sup>2</sup> Voir la section Matériel.

cohésion entre la personne ressource reliée au projet et la direction doit être présente. De plus, leur connaissance des objectifs du projet doit être claire, d'où la nécessité d'une rencontre en début d'année scolaire afin de bien établir les étapes et procédures du projet.

En bref, la coopération de toutes les personnes ressources du milieu est nécessaire au succès d'une intervention!

## ANALYSE

Le phénomène de l'intimidation en milieu scolaire se produit de façon souvent inconnue des adultes. Ce n'est que lorsque la victime signale la situation que le dossier est pris en charge. De plus, plusieurs récidives sont souvent tolérées avant qu'une intervention sérieuse prenne place. Pourtant, dans la majorité des cas l'intimidation existe depuis déjà longtemps lorsqu'elle est dénoncée, avec l'amplification de toutes les conséquences pour la victime. L'intimidateur pense donc qu'il n'y a rien de grave à ce qu'il fait, puisqu'il utilise ce moyen pour régler des conflits depuis un moment et que des témoins (parfois nombreux) banalisent la situation de par leur non-intervention. De surcroît, les témoins cautionnent l'intimidation en ne réagissant pas.

Il est aussi important de souligner qu'on parle d'intimidation auprès des jeunes, mais que les termes utilisés au niveau criminel tels que harcèlement, menaces, libelles diffamatoires, propos haineux, etc., sont plus porteurs d'impacts. Le mot lui-même «intimidation» semble laisser croire aux jeunes qu'il ne s'agit pas d'une notion criminelle; il faut donc informer les jeunes intimidateurs des termes exacts et leur faire prendre conscience de la gravité des gestes.

Enfin, les adultes concernés par le phénomène, que ce soit les membres du personnel scolaire, les parents ou les intervenants, sont parfois dépassés et manquent de moyens clairs pour intervenir.

Il a été difficile de ressortir des statistiques précises sur le phénomène de l'intimidation et ce, pour diverses raisons : plusieurs événements ne sont pas rapportés au SPVM et, lorsqu'ils le sont, aucun code de nature spécifique à l'intimidation en milieu scolaire ne nous permet de faire ressortir ces cas. En ce qui a trait aux rapports d'événements d'intimidation rédigés par le personnel de l'école, cette démarche n'est pas appliquée à tous les événements. Intervention personnelle et individuelle, absence d'archivage des dossiers lors de cas rapportés, communications directes sans signalement au 911 sont des lacunes ayant amené le manque de statistiques reliées à cette problématique.

## RÉPONSE

Nos stratégies de réponse se regroupent principalement sous l'angle de la prévention, de la répression, de la communication et de la recherche. Les stratégies préventives visent à réduire au minimum voire même à éliminer complètement les cas d'intimidation.

A priori, ce projet a une portée préventive auprès du jeune intimidateur. En effet, lui et sa famille sont sensibilisés sur tous les éléments de l'intimidation. Premièrement, ils sont clairement informés de ce qu'est l'intimidation (harcèlement, menaces, propos diffamatoires ou haineux, vol qualifié, etc.). Deuxièmement, ils constatent l'impact majeur de l'intimidation sur la victime, mais aussi sur l'intimidateur lui-même et le milieu où il vit (sentiment d'insécurité). Troisièmement, ils sont éduqués sur toutes les procédures judiciaires suivant une mise en accusation criminelle.

Les stratégies répressives, quant à elles, visent à améliorer l'assimilation de la dimension des conséquences liées directement au comportement du jeune. Dans le présent projet, le jeune intimidateur doit, après la réalisation complète du projet, faire deux dernières choses. Il doit d'abord déterminer une mesure de réparation (ou de compensation) avec le directeur de niveau ou l'intervenant de milieu. En second lieu, il signe un contrat qui stipule qu'il a participé aux trois rencontres du projet, qu'il a compris l'impact du phénomène de l'intimidation sur tous les gens impliqués, qu'il connaît maintenant les conséquences légales et qu'il est conscient que l'utilisation d'un comportement intimidateur dans le futur l'amènera automatiquement à des accusations criminelles.

Les stratégies de communication favoriseront la compréhension et la démystification des tendances sociales sous la dimension de ce phénomène.

Finalement, les stratégies de recherche se feront en partenariat avec la Section recherche du SPVM.



Le projet s'articule comme suit :

- **Clientèle**

Le projet *Intimidateur en encadrement* s'adresse à la clientèle complète de l'école<sup>3</sup>, c'est-à-dire, les classes de niveaux 1 à 5 de l'enseignement régulier, les classes du cheminement particulier, les classes d'accueil et de francisation, le secteur des sourds et les groupes Motivation jeunesse. Il s'adresse aux jeunes intimidateurs en situation de récidive en matière d'intimidation lors d'événements qui surviennent à l'intérieur des lieux de l'école (édifice et terrain) et à proximité lors de l'heure du dîner ou du trajet matin et soir. Par conséquent, un jeune qui en est à sa première situation d'intimidation ne sera pas référé en encadrement; il sera plutôt rencontré selon la procédure générale établie par l'école ou directement judiciairisé si des éléments aggravants sont présents. La première intervention sera colligée au niveau de l'école, si elle est locale (par un registre de compilation des événements). Si un deuxième événement survient, l'étudiant sera intégré dans le projet. De plus, puisque l'intimidation ne fait pas partie de la liste des infractions permettant l'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*, le projet permet de donner un avertissement officiel avant d'être judiciairisé. Enfin, si un troisième événement survient, l'étudiant sera accusé au niveau criminel.

- **Matériel**

- Un document de présentation du projet pour les partenaires, la direction de l'école et la direction et membres concernés du SPVM.
- Une pochette destinée à l'intimidateur et à ses parents.
- Une pochette destinée à la victime et à ses parents.
- Une pochette destinée aux enseignants.

Les pochettes « Victime » et « Intimidateur » contiennent un document traitant de l'intimidation. On retrouve dans ce document une définition, les différents types, les impacts tant personnels, sociaux que criminels pour la victime et pour l'intimidateur, des moyens de prévention et des stratégies de protection pour le jeune et pour les parents, ainsi qu'une liste des ressources disponibles. Plusieurs dépliants seront insérés dans la pochette, soit :

---

<sup>3</sup> L'école Lucien-Pagé compte en tout environ 1400 élèves de secondaire 1 à 5, y compris toutes les classes en cheminement particulier.

- L'intimidation : en parler, c'est une question de sécurité (SPVM)
- Tu es victime? En parler c'est pas un crime! (CAVAC)
- Formé pour vous épauler (CAVAC)
- Étapes du processus judiciaire de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (ministère de la Justice du Québec)

- **Budget :**

Le volet budgétaire est en attente du retour des appels d'offres effectués pour la production et l'impression du matériel mentionné au point précédent.

- **Étapes du projet**

Le projet est constitué de trois rencontres, réparties sur trois semaines, portant sur l'événement, le contrat et l'évaluation.

La **première rencontre** se fait avec l'intimidateur, ses parents, l'intervenante du milieu de l'école, le directeur de niveau et un policier. Lors de cette rencontre, la situation d'intimidation est clairement exposée à toutes les personnes présentes. Le jeune en particulier doit expliquer et reconnaître les gestes qu'il a posés. Par la suite, toujours pendant cette première rencontre, une explication du projet et des étapes qui y sont reliées sont présentées au jeune et à ses parents afin qu'ils comprennent bien le but du projet, incluant le contrat. Finalement, la rencontre se termine par un atelier sur ce qu'est au juste l'intimidation, dont les notions d'intention, de répétition, d'inégalité des forces, ainsi que les termes et conséquences légales de l'intimidation. Donc, lors de cette rencontre, l'intimidateur et ses parents obtiennent simultanément les éléments de la situation vécue à l'école, ainsi que de tout ce qui touche au phénomène de l'intimidation.

La **deuxième rencontre** a lieu entre l'intimidateur et le (la) psychologue ou psycho-éducateur(trice) de l'école. Le but de cette rencontre est d'amener le jeune à réfléchir et à prendre conscience de ce qui l'amène à agir en intimidateur. L'adhésion entière de cet(te) intervenant(e) est nécessaire au bon déroulement du projet puisque la qualité de son intervention fera une différence importante sur le cheminement du jeune.

La **troisième rencontre** se fait en présence de l'intimidateur, de l'intervenante du milieu, du policier, de la victime et de ses parents. Au cours de cette rencontre, on discute de l'impact pour la victime, des moyens pour mettre fin à l'intimidation (dénonciation, augmentation de l'estime de soi, communication claire, etc.) et des conséquences légales (accusation, dossier criminel). À la fin de cette rencontre, le jeune intimidateur signe le contrat de participation complétée au projet.

Évidemment, une rencontre en début d'année scolaire doit avoir lieu avec l'école pour pouvoir bien mettre en place et faire connaître le projet. De cette façon, chacun des membres du personnel scolaire impliqué, dont les professeurs et les directeurs de niveaux, doit être rencontré afin d'obtenir la description complète du projet et de bien connaître les démarches qu'ils doivent faire pour introduire un jeune dans cet encadrement. Ainsi, l'intervenant du milieu devient la personne référence pour eux.

- **Contrat**

À la fin du projet d'encadrement, l'intimidateur signe un contrat afin de signifier qu'il a participé et complété le projet ***Intimidateur en encadrement***, qu'il a assimilé les notions présentées et qu'il est conscient qu'un nouvel événement d'intimidation après la participation au projet entraînera pour lui une judiciarisation et une expulsion de l'école. L'élément clé du contrat est la tolérance zéro face à un nouveau geste d'intimidation après que l'élève ait complété le projet. Ce dernier connaît tous les éléments et s'il choisit à nouveau d'intimider c'est en connaissance de cause; il devra assumer légalement le choix de ses gestes.

- **Partenaires (internes et externes)**

Pour terminer la partie réponse du projet, il est important de souligner que pour chaque cas un contact aura lieu avec un(e) intervenant(e) du CAVAC. Une entente auprès de cet organisme est prise afin qu'au moins un appel de suivi soit fait auprès de la victime et de ses parents. Pour ce faire, un formulaire a été élaboré afin de permettre la divulgation des coordonnées de la victime au CAVAC<sup>4</sup>. Par la suite, ce sera au gré de la victime de choisir de poursuivre le

---

<sup>4</sup> Voir l'annexe 1

suivi ou non. D'ailleurs, un dépliant de cet organisme se trouve à l'intérieur de la pochette destinée à la victime.

De plus, un lien a été établi avec un agent de liaison du Tribunal de la jeunesse. Il est important que cette instance soit informée du projet et de ses objectifs, d'abord parce que la collaboration des procureurs du Tribunal est importante dans la portée légale du projet, ensuite parce que des intimidateurs risquent éventuellement de faire face à des accusations criminelles.

À l'interne, l'agent enquêteur jeunesse du poste concerné doit être au fait des dossiers de ce projet puisque, s'il y a récidive, il sera celui qui rédigera et annotera le dossier d'accusation. Il sera aussi de son ressort d'assurer le suivi auprès des procureurs, s'il y a lieu.

Évidemment, l'école doit aussi collaborer pour inciter le jeune ainsi que ses parents à participer aux rencontres. Elle a un rôle à jouer en ce qui a trait à la mise en place des mesures de réparation et à l'application de mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'à l'expulsion du jeune de leur établissement, s'il y a lieu.

Finalement, dans l'objectif de travail commun et de partenariat en coproduction de la sécurité publique, nous considérons qu'il importe d'inclure à ce projet une structure de vigilance adéquate. C'est pour cela que le comité de vigie Jeunesse sera informé de ce projet et de nos préoccupations locales. Compte tenu de son mandat, ce comité pourra nous amener à une meilleure compréhension des enjeux jeunesse et faire le lien avec certaines communautés concernées.

## APPRÉCIATION

- **Critères d'évaluation**

- Sondages auprès des élèves de secondaire 1 à 3;
- Entrevues individuelles auprès des professeurs;
- Évaluation des étapes du projet;
- Partenariat;
- Judiciarisations;
- Données du registre (nombre de participants au projet vs nombre de récidives).

Nous avons été confrontés au fait que peu de données reflétant la réalité étaient disponibles concernant les événements reliés à l'intimidation en milieu scolaire. En effet, il arrive souvent que les représentants de l'école ne composent pas directement le 911 lors des événements, mais qu'ils communiquent plutôt directement avec les agents sociocommunautaires du poste. Donc, la compilation des appels par l'adresse de l'école s'est avérée nulle. De plus, lorsque des rapports sont pris concernant l'intimidation, il n'y a aucun code de nature spécifique à l'intimidation en milieu scolaire. Il faudrait donc consulter chacun des rapports de harcèlement, de menaces, de vol qualifié ou de voies de fait pour vérifier s'il s'agit d'intimidation en milieu scolaire. L'évaluation de la pertinence et de l'efficacité du projet ne peut donc pas se faire par comparaison de données avant et après l'implantation du projet puisqu'elles ne sont pas assez nombreuses ni représentatives de la réalité. Probablement que l'implantation du projet démontrerait un accroissement des cas d'intimidation suite à l'augmentation du nombre de dénonciations (signalement plus présent et systématique), ce qui pourrait être interprété comme un impact négatif.

En conséquence, nous avons choisi d'évaluer la pertinence et l'efficacité du projet par un sondage. Ce dernier serait distribué aux étudiants des niveaux davantage touchés par le phénomène de l'intimidation (secondaire I, II et III) au mois de novembre. Ce sondage visera à évaluer entre autres si les élèves ont eux-mêmes intimidé un pair ou ont été victimes d'intimidation lors des derniers mois. Des entrevues individuelles seront aussi menées auprès des professeurs et intervenants de l'école au début du mois de septembre afin d'évaluer le sentiment de maîtrise et de compétences pour faire face au phénomène d'intimidation. Il s'agira de démontrer si les intervenants sont en mesure de faire face au phénomène et s'ils observent une baisse des récidives de la part de l'intimidateur, ce qui est un de nos objectifs principaux.

- **Création d'un code d'événement**

Une demande de création d'un code spécifique à l'intimidation en milieu scolaire au sein du registre du codage d'événement (CRPQ) a été faite afin d'obtenir dans le futur des données plus officialisées et représentatives de la réalité quant aux événements reliés à cette problématique. Comme le processus de cette demande peut s'avérer long, la création d'un code de ventilation au sein des banques du SPVM a été faite.

## CONCLUSION

En conclusion, il ne fait aucun doute que les intervenants en milieu scolaire voulaient une démarche claire, facile d'application et efficace. Le projet novateur en prévention tertiaire **Intimidateur en encadrement** vise à améliorer la connaissance du jeune intimidateur face à cette phénoménologie fortement préoccupante. Les besoins urgents de mettre en place un modèle d'intervention plus efficace et mieux adapté en encadrement et suivi des jeunes intimidateurs se faisaient pressants. La nécessité de créer un programme d'encadrement et de suivi bien établi, explicite et connu de tous les intervenants touchés par le phénomène a donc été l'élément déclencheur de ce projet. L'objectif est de mettre en place une solution à long terme au problème de l'intimidation qui touche plusieurs personnes (victimes, témoins, suspects, parents, professeurs, psycho-éducateurs, milieu scolaire, corps policiers).

Constatation du délit, encadrement du jeune, implication des partenaires dans le respect de leur mission, contribuent positivement aux effets favorables de ce programme. C'est une opportunité d'action qui permet d'offrir aux jeunes intimidateurs des moyens de se prendre en main, d'offrir du soutien aux victimes et d'impliquer davantage les parents dans une démarche d'information et de support. Le projet offre une solution durable au personnel de l'école afin de contrer le phénomène de l'intimidation dans leur établissement.

## ANNEXES

- Annexe 1*    *Autorisation de divulgation des renseignements nominatifs au CAVAC*
- Annexe 2*    *Lettre de l'agenda*
- Annexe 3*    *Contrat*
- Annexe 4*    *Plan d'action du projet*
- Annexe 5*    *Organigramme du projet*
- Annexe 6*    *Sondage*





**AUTORISATION À DIVULGUER DES  
RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS  
AU CAVAC**

NUMÉRO D'ÉVÉNEMENT

**AUTORISATION - CAVAC**

**PERSONNE ACCORDANT L'AUTORISATION**

NOM / PRÉNOM	<input type="checkbox"/> MME	<input type="checkbox"/> M.	DATE DE NAISSANCE
			aaaa      mm      jj

ADRESSE COMPLÈTE	CODE POSTAL
------------------	-------------

<b>JE DÉSIRE ÊTRE CONTACTÉ(E) PAR TÉLÉPHONE</b>	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)	HEURE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (CELLULAIRE)	HEURE
	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (TRAVAIL)	HEURE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (CELLULAIRE ENFANT)	HEURE

ENFANT(S) RÉSIDANT AU DOMICILE

NOM : \_\_\_\_\_ ÂGE : \_\_\_\_\_ ÉCOLE : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ ÂGE : \_\_\_\_\_ ÉCOLE : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ ÂGE : \_\_\_\_\_ ÉCOLE : \_\_\_\_\_

L'ORGANISME PEUT-IL LAISSER UN MESSAGE SUR LE RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE :

RÉSIDENCE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
TRAVAIL	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
CELLULAIRE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

J'AUTORISE L'ORGANISME À INFORMER LE SPVM DE CE DOSSIER :  OUI  NON

**J'AUTORISE LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL À DIVULGUER AU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC), DANS LE CADRE DU PROJET INTIMIDATEUR EN ENCADREMENT, LES RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS ME CONCERNANT OU CONCERNANT MON ENFANT, TELS QU'INDIQUÉS AU PRÉSENT FORMULAIRE. CETTE DIVULGATION A POUR BUT DE PERMETTRE À UN INTERVENANT DU CAVAC D'ENTRER EN COMMUNICATION AVEC MOI OU MON ENFANT. CETTE AUTORISATION EST VALABLE POUR UNE DURÉE DE TROIS(3) MOIS. J'AI COMPRIS LA PORTÉE DE LA PRÉSENTE ET JE SIGNE :**

SIGNATURE DE LA PERSONNE ACCORDANT L'AUTORISATION	DATE	HEURE
	aaaa      mm      jj	

RÉDIGÉ PAR (SIGNATURE - MATRICULE / GRADE)	DATE	HEURE	UNITÉ
	aaaa      mm      jj		

<b>RÉSERVÉ SPVM</b>	
-------------------------	--

F. local CAVAC



Cher parent, cher tuteur, cher élève,

Lorsque nous nous remémorons nos années d'école, nous avons souvenir d'élèves qui étaient victimes d'intimidation. C'est peut-être aussi votre cas. Si l'intimidation en milieu scolaire fait beaucoup parler depuis quelque temps, ce problème n'est certainement pas nouveau. Les harceleurs et leurs victimes existent depuis toujours.

Ce qu'il y a de neuf, c'est dans notre attitude envers l'intimidation. On ne dit plus, comme jadis, que «les enfants ne changent jamais». Nous savons à présent que l'intimidation est une affaire grave et que les jeunes harceleurs peuvent plus tard devenir des adultes agresseurs. De plus, le problème ne concerne pas seulement les harceleurs et leurs victimes : l'intimidation en classe empêche les élèves d'apprendre et les enseignants d'enseigner.

Ce qui est nouveau, c'est notre engagement à faire quelque chose à propos de l'intimidation. Et si le phénomène ne constitue pas un problème dans notre école, nous voudrions nous assurer qu'il ne le deviendra jamais. Cela s'appelle la **prévention**. Et s'il constitue déjà un problème, nous sommes déterminés à l'arrêter. Cela s'appelle l'**intervention**.

Le personnel de soutien travaillant pour la prévention de l'intimidation, s'engage à créer un climat propice à la prévention et à l'intervention dans notre école secondaire. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un projet d'encadrement des intimidateurs en lien avec le SPVM. Ce projet a été conçu pour aider le personnel de l'école à créer un environnement positif, où tout le monde se sentira en sécurité, accepté et apprécié.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez contacter la personne ressource, Geneviève Côté, technicienne en prévention de la délinquance au 514-596-5400 poste 3446.<sup>1</sup>

Bien à vous,

Geneviève Côté

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> L'éditrice octroie un droit de reproduction limité de cette page à une classe ou à un groupe restreint pour une utilisation efficace du livre. Pour obtenir une licence établissement, communiquez avec le [clientele@laboitealivres.com](mailto:clientele@laboitealivres.com) ou visitez notre site web au [www.laboitealivre.com](http://www.laboitealivre.com)

## **Projet *Intimidateur en encadrement* (contrat)**

Je, \_\_\_\_\_, ai participé et complété le projet  
***Intimidateur en encadrement***.

J'ai assimilé tous les éléments de la première rencontre :

- faits de la situation;
- déroulement et objectifs du projet;
- description du phénomène de l'intimidation;
- impacts pour moi et pour la victime;
- procédures judiciaires et conséquences légales lors d'une accusation en vertu du Code Criminel.

Lors de la 2<sup>e</sup> rencontre, j'ai travaillé sur ma tendance à utiliser l'intimidation comme moyen de résolution de conflit avec l'aide de \_\_\_\_\_, psychoéducateur(trice) ou psychologue de l'école.

Suite à la 3<sup>e</sup> rencontre avec la victime et ses parents, j'ai constaté l'impact de mes gestes.

Je reconnais que je suis davantage éclairé sur toutes les conséquences de l'utilisation de l'intimidation. J'ai aussi été clairement informé qu'un autre événement d'intimidation de ma part entraînerait des accusations en vertu du Code Criminel.

J'ai pris connaissance du présent contrat.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

## PLAN D'ACTION Poste de quartier 31

Action	Personnes visées	Moyens	Responsable	Échéance
Développement du contenu du projet (processus et documents)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intimidateur en situation de récidive scolaire</li> <li>- Victime et ses parents</li> <li>- Témoins</li> <li>- Personnel scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres</li> <li>- Équipe de travail : psychologue, psycho-éducatrice, éducatrice spécialisée, technicienne en prévention de la délinquance</li> <li>- Réalisation du document de présentation du projet</li> <li>- Réalisation du contenu des pochettes (intimidateur, victime et enseignants/personnel de soutien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31</li> <li>- Geneviève Côté, technicienne en prévention de la délinquance à l'École Lucien-Pagé</li> <li>- Isabelle Lafleur, éducatrice spécialisée CSDM</li> </ul>	Juillet 2011
Arrimage avec la Chambre de la jeunesse, Cour du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M<sup>me</sup> Anne-Marie Otis, procureur-chef</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres</li> <li>- Remise du document de présentation du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31</li> <li>- Michel Faust, agent enquêteur jeunesse, PDQ 31</li> </ul>	Juillet 2011
Arrimage avec le CAVAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M<sup>me</sup> Cindy Lapointe, chef d'équipe des services courants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Correspondances téléphoniques et courriels</li> <li>- Remise du document de présentation du projet</li> <li>- Création d'un formulaire de divulgation des renseignements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31</li> <li>- M<sup>e</sup> Alain Cardinal, section Affaires juridiques SPVM</li> </ul>	Juillet 2011
Création d'un code de ventilation (système de données)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrouilleurs</li> <li>- Agents d'évaluation du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Correspondances téléphoniques et courriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31</li> <li>- Stéphane Ruel, section Vérification des données policières SPVM</li> </ul>	Août 2011
Création des pochettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe Reprocom</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre d'élaboration des critères pour les pochettes</li> <li>- Présentation de choix d'esquisses</li> <li>- Consultation et validation auprès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ31</li> </ul>	23 août 2011

Action	Personnes visées	Moyens	Responsable	Échéance
		des collègues de travail		
Présentation du projet à l'École Lucien-Pagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres de la direction</li> <li>- Enseignants</li> <li>- Personnel de soutien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec l'ensemble du personnel à l'auditorium</li> <li>- Remise des pochettes enseignants/personnel de soutien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31</li> <li>- Geneviève Côté, technicienne en prévention de la délinquance</li> </ul>	25 août 2011
Présentation à la mairesse de l'arrondissement VSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M<sup>me</sup> Annie Samson</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation PowerPoint du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régis Migneault, commandant, PDQ 31</li> <li>- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31</li> </ul>	1 <sup>e</sup> septembre 2011
Sondage (évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élèves du secondaire 1, 2 et 3 (régulier et cheminement particulier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondage distribué dans le cadre du cours éthique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Julie Rosa, section Recherche SPVM</li> <li>- Maurizio D'Elia, section Recherche SPVM</li> <li>- Geneviève Côté Technicienne en prévention de la délinquance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant la mise en place du projet : octobre 2011</li> <li>- Après la mise en place du projet : mai 2012</li> </ul>
Entrevues et sondage (évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignants</li> <li>- Personnel de soutien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres avec le plus grand nombre possible d'enseignants de tous les niveaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Julie Rosa, section Recherche SPVM</li> <li>- Maurizio D'Elia, section Recherche SPVM</li> <li>- Geneviève Côté Technicienne en prévention de la délinquance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant la mise en place du projet : septembre 2011</li> <li>- Après la mise en place du projet : mai 2012</li> </ul>

<b>Action</b>	<b>Personnes visées</b>	<b>Moyens</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>
Présentation à la section Action à la communauté	- Agents de concertation et de développement	- Rencontre	- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31	Septembre 2011
Présentation au CAVAC	- Intervenants	- Rencontre	- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31	Octobre 2011
Présentation au Service à la communauté Nord	- Commandants des postes de quartier	- Présentation Power point dans l'objectif d'élargir le projet dans les autres unités	- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31	Octobre 2011
Présentation aux procureurs de la Chambre de la jeunesse	- Avocats	- Rencontre	- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31	Octobre 2011
Sensibilisation de la clientèle en général	- Étudiants	- Atelier présenté aux classes de tous les niveaux	- Christine Cayouette, agent sociocommunautaire, PDQ 31	Janvier 2012
Évaluation globale	- Agents de recherche	- Rapport d'analyse du projet	- Julie Rosa, section Recherche SPVM - Maurizio D'Elia, section Recherche SPVM	Juillet 2012

## ORGANIGRAMME PROJET INTIMIDATEUR EN ENCADREMENT



